

Règlement sportif du Volant ACO 8-11 ans 2017

L'Automobile Club de l'Ouest, en partenariat avec SO24, organise un évènement sportif le « Volant ACO » ouvert à tous les enfants de 8 à 11 ans, respectant les conditions édictées dans le présent règlement.

Art 1: Conditions d'éligibilité.

Seuls les enfants répondant aux critères cumulatifs suivants pourront participer à l'évènement :

- Etre âgé de 8 ans à 11 ans (être né entre le 31 décembre 2008 et le 1 janvier 2007).
- Avoir au minimum le Volant de bronze validé dans une des écoles française de karting.
Ou Etre licencié mini kart entraînement ou licencié entraînement et compétition minime.

L'inscription se fera sur le site www.lemansdriver.fr ou sur rendez-vous en contactant Monsieur Arnaud Boulay : a.boulay@lemans.org / Tel : 02.43.40.21.44

Art 2 : Programme.

Le pilote participera à une des sessions de sélection, basée sur des séances théoriques et pratiques.

Le planning des sessions de sélection est consultable sur le site internet www.lemansdriver.fr dans la rubrique détails du « VOLANT ACO ».

Le matériel utilisé sera celui de l'école française de karting, matériel mini kart moteur Honda 4t.

L'équipement pourra être fourni par l'organisateur (casque, gants, tour de cou, protège côte).

Le programme de la sélection sera constitué d'essai libre suivi d'atelier théorique, et de séances chronométrées.

Art 3 : Lieu.

Les sélections se dérouleront sur l'un des pistes du complexe **Le Mans Karting International** situé Chemin aux bœufs 72000 LE MANS.

Art 4 : Règles.

Des points seront attribués après chaque séance théorique et pratique.

La note finale sera attribuée par un comité composé au minimum d'un moniteur diplômé BPJEPS (président du jury), d'un dirigeant ask aco et aco. À l'issue de chaque session de sélection, le pilote ayant la note la plus élevée sera désigné comme l'un des finalistes.

Règlement sportif du Volant ACO 8-11 ans 2017

Art 5 : Esprit Sportif.

L'organisation du Volant ACO se laisse le droit d'éliminer un ou plusieurs candidats, en cas de constatation de comportement non sportif (menaces, absence de fairplay, non-respect des règles de sécurité, non-respect du règlement intérieur, etc...) dans le cadre du roulage ou de non-respect d'autrui. Ce droit sera exercé si ce comportement est constaté chez les accompagnateurs du pilote.

Art 6 : dispositions générales.

Les accompagnateurs (tuteur) des pilotes pourront être présents sur le site pendant la sélection mais devront rester uniquement dans les zones qui leur sont réservées.

Les pilotes reconnaissent et acceptent que l'Organisateur du Volant ACO puissent modifier le-dit règlement notamment en :

- Ecourtant, annulant, reportant ou prolongeant l'évènement.
- Publiant des additifs à ce règlement pendant l'opération. Ces additifs seront considérés comme des annexes et seront affichés sur le lieu des sélections.

Les candidats renoncent à tout recours contre l'organisateur concernant l'exécution du présent règlement.

Art 7 : Réclamation.

Toute réclamation d'un concurrent devra se faire directement au président du jury, la demande devra être soumise à l'organisation, avec discrétion et calme, sinon l'organisateur rendra caduque toutes demandes et mettra en application les sanctions prévues dans l'article 5.

Art 8 : Finale.

La finale sera organisée le 28/10/2017 à la suite des sélections.

Les pilotes sélectionnés lors de chaque sélection seront invités à participer à cette matinée.

Un programme spécifique sera annoncé avant cette finale.

Art 9 : Dotation.

A l'issue de la finale, le vainqueur du volant Karting ACO 2017 se verra offrir un programme karting formation-compétition en 2018, le programme karting sera dévoilé le jour de la finale. Il sera officiellement intégré dans la filière 'pilote ACO' pour une durée minimale de 1 an sous licence ask aco

Cette dotation est hors frais de déplacements, d'hébergements, d'entraînements additionnels et de casse de matériel.

Fait au Mans le 01/02/2017